

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE BOVES
COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014**

Le 14 avril 2014, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. François SARA, Mme Isabelle BRIOIS, M. Marc LECLERCQ, Mme Marie ZOUINI, M. Bruno DEPIERRE (18h40), Mme Michèle DEFERT, M. Michel TRUFFAUT, Mme Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Frédéric PETIT.

Monsieur Marc LECLERCQ est élu **Secrétaire de séance**.

Excusée : Mme Nathalie LOUVIOT

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 avril est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE rappelle l'ordre du jour :

- 1) Composition des commissions communales
- 2) Indemnités des élus
- 3) Délégations du Conseil municipal au Maire
- 4) Informations diverses.

1) Composition des commissions communales

Monsieur LEPOETRE rappelle que des travaux de rénovation du mur de l'église qui longe la Chaussée (façade orientale) vont être entrepris. Il montre un plan de l'architecte qui précise les défauts de cette élévation.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la composition des commissions suivantes :

Commission Travaux église :

Marc LECLERCQ, Patrick LELIEVRE, Pierre LEPOETRE

Commission animation, sport, culture et communication :

François SARA, Chantal THOMAS, Marie ZOUINI, Isabelle BRIOIS

Commission activités économiques, animation d'un réseau inter-entreprises:

Marie-Bénédicte PAPILLON, Michel TRUFFAUT, Jean-René DECLE

2) Indemnités des élus

Monsieur LEPOETRE explique que les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux sont basées sur des pourcentages différents de l'indice brut 1015 fixés en fonction de la population de la commune, dans la limite d'une enveloppe.

Il propose de fixer :

- l'indemnité du Maire à 43% de l'indice brut 1015 soit 1634 Brut mensuel à compter de l'élection du maire le 28/03/2014,
- les indemnités des 4 adjoints à 13.2% de l'indice 1015 soit 501.79 brut mensuel à compter de l'arrêté de délégation soit le 3 avril 2014.
- l'indemnité du conseiller délégué aux finances à 6% de l'indice brut 1015 soit 228.09 brut mensuel à compter de l'arrêté de délégation soit le 3 avril 2014.

Monsieur LEPOETRE ajoute que l'ensemble des indemnités votées est inférieur à l'enveloppe allouée.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, de lui donner délégation pour le charger :

- 1) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 7) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 8) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- délègue au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant les points énumérés ci-dessus,
- prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation,

4) Informations diverses

Monsieur le Maire donne à l'assemblée les informations suivantes :

- Monsieur LEPOETRE souhaiterait lancer une opération «village propre ».

Il propose que les élus se donnent tout d'abord rendez-vous samedi 19 avril matin pour un premier nettoyage. Puis l'opération sera renouvelée en invitant les associations avant la réderie. Enfin, il proposera de lancer une troisième fois l'opération avec l'ensemble des Samoisiens avant la fête de Sains.

- Nettoyage des caniveaux prévu le 7 mai.
- Parution du petit journal le 2 ou 3 mai et ainsi que sa distribution par les Elus.
- Rencontre prévue avec quelques administrés pour évoquer l'isolement et la fragilité des personnes âgées et comprendre les besoins.
- Prochain conseil municipal fixé au lundi 28 avril à 18H30, à confirmer pour le vote du budget avant le 30 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30